LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS NATURALISÉS

Date de diffusion : 21/04/2017
Dossier : 522

→ Activité 1 : regardez le reportage et choisissez le meilleur résumé.

1. Des vétérans de l'Empire colonial français reçoivent la légion d'honneur *(la plus haute décoration honorifique française)* à l'Hôtel des Invalides, à Paris.
2. Des anciens combattants sénégalais commémorent la fin de la 2nde Guerre mondiale avec le président de la République française au château de Versailles.
3. Des anciens soldats africains reçoivent la nationalité française au palais de l'Élysée, à Paris.

→ Activité 2 : complétez la note d'information sur les tirailleurs sénégalais avec les termes militaires ci-dessous. Faites les transformations nécessaires.

(Une) troupe – (un) soldat – le drapeau tricolore – (un) champ de bataille – (un) combattant – (un) corps militaire – l'armée – la métropole.

Les tirailleurs sénégalais désignent des ..... issus d'Afrique subsaharienne qui faisaient partie des ..... de ..... coloniale française. Ces ..... ont servi sous ..... et ont participé à de nombreuses guerres entre 1857, date de la création de ce ..... au Sénégal, et 1960.
Un grand nombre de soldats de l'Empire, tout comme ceux originaires de ....., sont morts sur les ..... ou sont revenus chez eux blessés et invalides, notamment lors de la 1re Guerre mondiale.

→ Activité 3 : écoutez le reportage. Dites si les informations suivantes sont vraies ou fausses. Justifiez vos réponses.

	Vrai	Faux
1. D. F. Badji s'est battu pour la France en tant que parachutiste.		
2. D. F. Badji dit être très content de rencontrer le président de la République française.		
3. À l'occasion de la cérémonie, 128 anciens tirailleurs sénégalais ont été accueillis à l'Élysée.		
4. Selon F. Hollande, tous les tirailleurs sénégalais ont le droit d'être naturalisés français.		
5. La journaliste évoque 3 pays africains dont sont originaires les tirailleurs sénégalais.		
6. Les tirailleurs sénégalais représentent un peu plus de 4000 soldats.		
7. Ils ont, notamment, combattu en Tunisie et en Indochine.		
8. Les tirailleurs sénégalais n'ont jamais eu la nationalité française.		
9. Pour Y. Diao, il est normal que les tirailleurs sénégalais aient la nationalité française.		
10. Aujourd'hui, on compte environ 1000 vétérans sur le territoire français.		

→ Activité 4 : observez les extraits ci-dessous. Quelle idée commune est exprimée à travers ces phrases ?

1. Nous, on a servi le drapeau français *dignement*.
2. Comme lui, 28 anciens tirailleurs sénégalais reçoivent *avec émotion* leurs papiers français.
3. Je suis *fier* de vous.

→ Activité 5 : très heureux de cette nouvelle, vous écrivez au président de la République pour le féliciter. Vous expliquez en quoi la décision est positive pour les anciens combattants mais aussi pour la France.